

## Conducteur de taxi - Formation à la mobilité



**Durée de la formation :** 2 jours

:

**Référence :** PRTA03

### **Description de la formation**

**Objectif :**

Appliquer la réglementation locale relative à l'exploitation des taxis  
Identifier les principaux lieux et axes routiers de son territoire

**Programme :**

**Réglementation locale**

- Réglementation locale d'exploitation des taxis
- Tarification locale
- Règles spécifiques de stationnement, de circulation

**Connaissance des territoires**

- Principales villes du département
- Grands axes routiers
- Lieux à vocation économique, administrative, culturelle et touristique
- Détermination du prix d'une course en application de la tarification locale

**Validation :**

Evaluation au fur et à mesure de la progression.

Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Agrément : Délivré par le Préfet du Département ou par le Préfet de Police dans sa zone de compétence.

**Pré-requis :**

Conducteur de taxi justifiant de deux ans d'activité et souhaitant poursuivre l'exercice de son activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen